





Fiche d'inscription / Fiche de Renseignements Accueil de Loisirs Sans Hébergement Querrien

Nom:				
Prénom:		• • • • • • • • • • • • •		
Né(e) le :	So	exe : F 🗆	М 🗆	
Ecole/classe fréquentées	::			
Régime d'affiliation (CA	AF, MSA, ou autres):			
Je souhaite bénéficier d'	une facture à chaque fin de	vacances	: □ Oui □ Non	
Titulaire d'une carte de l	_			
	Représentant légal		Autre représentant légal	
NOM-Prénom				
Adresse				
Téléphone domicile				
Téléphone portable				
Téléphone travail				
Adresse Mail				
Toutes	s modifications de coordonr	nées ou sit	uation familiale doivent être signalées	
Autorise mon enfant à q	uitter SEUL l'accueil de loi	sirs après	les activités : ☐ Oui ☐ Non	
Autorise mon enfant à qu	uitter SEUL l'accueil de loi	sirs en cou	ırs d'activité : □ Oui □ Non	
_	à venir chercher l'enfant en			
		J		
Nom et Prénom		Tél		
	_			
□ Autorice les animateu	ire à prendre toutes les mesi	ires néces	saires en cas d'urgence médicale.	
	±		s médias à l'occasion des activités.	
	nnaissance du règlement inte			
	_			•
☐ J'autorise l'equipe pe	dagogique a communiquer	mon agres	se mail à la mairie de mon lieu de domiciliat	ion.
-				
Fait à	, le	• • • • •	Signature du représentant	légal
Important · Pour toute in	scription vehilles joindre i	ine photoc	copie de l'assurance individuelle accident et	
responsabilité civile.	isorrphon, veninez joinare t	ane photoc	opie de l'assurance marviduene accident et	
responsavime civile.				







FICHE SANITAIRE

Nom et préi	nom de l'enfa	nt :						
Date de nais	ssance :							
Sexe : M □	F□							
PERSONN	E(S) A PRÉ	VENIR EN	CAS D'URGEN	NCE				
NOM ET PRENOM		TELEPHO	TELEPHONE			PORTABLE		
PERSONN	E(S) AUTO	RISEES A	VENIR CHERC	HER VOTRI	E ENFANT	<u>Γ:</u>		
NOM ET PRENOM		LIEN DE F	LIEN DE PARENTE			TELEPHONE		
<u>INFORMA</u> Médecin tra	ATIONS MEI nitant :	DICALES U	<u>UTILES</u> Vil	le :				
A-t-il eu les	maladies sui	vantes : (eni	ourez la réponse)	1		ı	
Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire	Scarlatine	Otite	Coqueluche	Rougeole	Oreillons
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
L'enfant est	t-il à jour de s	ses vaccins?	☐ Oui ☐ Non.	1		-	I	
	<u>aNT :</u> Joindro e non-contre			nédical attesta	int que vot	re enfant est à jo	ur dans ses v	accins ainsi
_		_	☐ Oui ☐ non. menteuse…) et la	a conduite à te	nir :			
		•				l Individualisé ? l thèses, hospitalis		1.
DATF ·						SIGNATURE(S	(mention lu	ı et annrouv
JAIL		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •				PIOLIVI OIVE	y (memuon lu	. ci approuve







Année 2023/2024

Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

1- Définition

Dans le cadre de la mise en place d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH), la commune propose des temps d'activités destinés aux 10*-17 ans, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi et vendredi soir en période scolaire.

*enfant né en 2012. Si l'enfant est né en 2013, l'inscription ne sera possible qu'à partir du 1^{er} janvier 2024

2- Modalités d'inscriptions

Le dossier peut être demandé en Mairie aux horaires d'ouverture ou auprès des animateurs. Le dossier devra ensuite être remis à l'animateur ou en mairie au plus tard avant le premier jour d'activité de l'enfant.

Les inscriptions au sein de la structure peuvent se faire avant chaque période de vacances scolaires durant laquelle la structure est ouverte et toute l'année pour les mercredis après-midi.

L'inscription au sein de la structure est validée à réception des éléments cités ci-dessous :

- La fiche de renseignements/fiche d'inscription et fiche sanitaire complétées.
- > Photocopie des vaccins.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.
- Photocopie de l'assurance extrascolaire et responsabilité civile.
- ➤ Photocopie du test d'aisance aquatique pour les activités « dites » aquatique/nautique.
- ➤ Règlement de la cotisation annuelle de 5€ (règlement en numéraire ou en chèque à l'ordre du Trésor Public).

Pour des raisons de responsabilité, d'organisation, et de sécurité, un enfant ne pourra être admis sans inscription préalable.

Un planning d'activités ainsi qu'une fiche d'inscription aux activités vous seront communiqués par mail au plus tard une semaine avant chaque période de vacances scolaires.

Un planning d'activités ainsi qu'une fiche d'inscription aux activités vous seront communiqués par mail la dernière semaine de chaque mois, pour les mercredis après-midi du mois suivant.

Les inscriptions pour les mercredis après-midi se font au plus tard le mardi précédent l'activité et le jeudi pour les activités du vendredi.

Dans le cas où vous ne nous auriez pas transmis d'adresse électronique, ces plannings sont à votre disposition en mairie.

Tout enfant inscrit à une ou des activité(s) se doit d'être présent. En cas d'absence répétée sans motif, l'équipe pédagogique se réserve le droit de le refuser un « laps de temps ».

Certaines activités sont payantes. L'inscription à une activité payante n'est validée qu'à réception du règlement de celle-ci.

Le règlement peut se faire en numéraire ou en chèque (à l'ordre du Trésor Public) et uniquement auprès du régisseur.

Attention : Plus le règlement se fait tardivement, moins il y a de place disponible. Seul le paiement d'une activité payante valide l'inscription à celle-ci!

Si vous souhaitez annuler une inscription sur une activité payante, veuillez prévenir 24h avant celle-ci. Passé ce délai, un justificatif vous sera demandé (certificat médical...).

3- Encadrement

L'accueil est assuré par Enrick Le Bihan (responsable de l'espace jeunes), Manon Boënnec et Clémence Grolleau (animatrices) et pourra être élargi aux acteurs de la vie associative Querriennoise, Locunoloise et Trémévenoise, ou d'autres intervenants extérieurs.

4- Sécurité

L'assurance responsabilité civile et l'assurance extra-scolaire sont obligatoires pour les enfants inscrits.

En cas d'accident d'un enfant durant les activités, les dispositions suivantes seront suivies :

- En cas de blessures bénignes, les premiers soins seront assurés par l'encadrant.
- ➤ En cas d'accident, de chocs violents ou de malaise persistant, l'encadrant ou l'intervenant fera appel aux urgences médicales (pompiers : 18, Samu : 15, centre de soins : 02.98.71.32.57).
- En cas de transfert à l'hôpital, l'enfant ne pourra être transporté dans un véhicule personnel. La famille sera prévenue et une personne sera désignée pour l'accompagner à l'hôpital avec le SAMU ou les pompiers. L'encadrant ou l'intervenant rédigera un rapport qu'il communiquera immédiatement à la mairie et aux organismes contrôlant l'accueil (nom et prénom de l'enfant, date, heure, faits, et circonstances de l'accident.).

5- Lieux d'animations

Les enfants seront accueillis dans les locaux de « l'ancienne école privée » située 6 rue Hent Gwen, 29310 Querrien. Certaines activités se dérouleront dans d'autres bâtiments communaux (salle multifonctions, foyer, bibliothèque, gymnase (école publique), terrain multisports, stade...) ou hors communes lors des sorties extérieures.

6- Retards et absences

En cas d'absence d'un enfant inscrit au sein de la structure, la famille doit prévenir au plus vite le responsable de la structure, Enrick Le Bihan au 06.07.15.34.89 ou la mairie au 02.98.71.34.21.

La famille qui serait en retard pour récupérer son enfant se doit d'alerter dès que possible le responsable de la structure ou la Mairie.

7- Conduites à respecter

Quelques règles de vie élémentaire pour les enfants :

- Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants,
- > Le règlement en vigueur,
- > Le matériel mis à disposition,
- > Interdiction de fumer,
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.

Tout manquement à la discipline, ou toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- > D'un avertissement aux parents,
- D'une exclusion temporaire en cas de récidive,
- > D'une exclusion définitive.

La signature du dossier d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à Querrien, le .. / .. / 20..







Documents à joindre impérativement :

- Fiche d'inscription et de renseignements
- Fiche sanitaire
- + photocopie du carnet de vaccination
- Certificat de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives
- Photocopie de l'assurance extrascolaire et responsabilité civile
- Photocopie du test d'aisance aquatique permettant de participer aux activités « dites » aquatiques et nautiques
- Règlement de la cotisation annuelle (5€)

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont traitées par la Mairie de Querrien afin de répondre à votre demande d'exercice d'un droit sur le fondement de ses obligations légales et réglementaires. Toutes les informations vous concernant et permettant d'identifier votre demande sont obligatoires pour nous assurer du bon traitement de cette dernière et pour assurer l'inscription de votre enfant et sa prise en charge dans les meilleures conditions possibles. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux personnes employées par la commune en responsabilité des enfants. Les parties prenantes susceptibles de disposer d'informations nominatives vous concernant en seront destinataires. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par mail à l'adresse dpo@querrien.org ou par courrier à Mairie de Querrien - DPO - 7 Place de l'église - 29310 Querrien. Tél : 02.98.71.34.21.